



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du 25 mars 2019 à 19h30**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2019
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - 3.1 Règlement du Conseil administratif concernant l'attribution du Mérite saconnésien
 - 3.2 Communications
 - 3.3 Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions
 - 4.1 Rapport de la commission culture, sports, loisirs concernant le projet de nouveaux modules du skate parc
 - 4.2 Rapport de la commission culture, sports, loisirs concernant la radio locale au Grand-Saconnex
 - 4.3 Rapport de la commission culture, sports, loisirs concernant l'organisation de la fête de la musique du 23 juin 2019
5. Projets de délibérations : Néant
6. Propositions du Conseil administratif
 - 6.1 Nominations au 01.07.2019 du sergent Juan-Carlos ALDAO au grade de lieutenant et du lieutenant Stéphane KURATLI au grade de premier-lieutenant
 - 6.2 Retraite au 31.12.2019 du capitaine Cédric BOURDIN
 - 6.3 Nomination au 01.01.2020 du premier-lieutenant Stéphane KURATLI au grade de capitaine
7. Route des Nations et grands travaux
8. Motions : Néant
9. Résolutions : Néant
10. Questions des Conseillers municipaux
11. Propositions des Conseillers municipaux
 - 11.1 Autres propositions
12. Communications et divers
 - 12.1 Agenda
 - 12.2 Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) - Robin BLEEKER (PLR) - Saïd BOUCHARB (UDC) - Francisco BRADLEY, Vice-Président (VERTS) - Laurence BURKHALTER (SOC) - Valentino CAVALIERI (PDC) - Raymond CHABRY (PLR) - Jean-Claude CUDRE (PLR) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) - Alvina GARCIA MARTIN (VERTS) - Peta GIROD (PDC) - Patrick HULLIGER (UDC) - Olivier LEGERET (PLR) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Sylvie MENETRE (PLR) - Philippe METTRAL (PDC) - M. Benjamin PERRET (UDC) (*arrivée 20h30*) - Michel POMATTO, Président (SOC) - Sandra PORTIER (GAG) - Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) - Marianne SCHIRATO (VERTS) - Yann SIMETH (SOC) - Eric STEINER (PLR) - MATTHIEU STEINER, Secrétaire (PLR)

Excusés : Eliane MICHAUD ANSERMET (UDC), Eric PORTIER (GAG), CHRISTOPHE WAGNER (GAG)

Assistent à la séance :

M. Laurent JIMAJA, Maire
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif
M. Bertrand FAVRE, Conseiller administratif
M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
Mme Fabienne REBER, Directrice du service aménagement, travaux publics et énergie (SATPE)
Mme Florence GERDIL, Procès-verbaliste

Le Président passe la parole au public.

Le Président passe la parole à M. JIMAJA qui souhaite modifier l'ordre du jour. Il regrette d'intervenir à ce stade pour suggérer que le point 4.1 concernant le projet de nouveaux modules pour le skate parc soit reporté au prochain Conseil municipal afin qu'il puisse être présenté en même temps que la délibération qui l'accompagne.

Le Président met au vote cette demande de modification.

La modification est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit 22 « oui ».

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2019

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents moins une abstention, soit 21 « oui », avec trois petites modifications.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations du bureau :

- Soirée annuelle du BC Swing
- Inauguration du Salon de l'automobile
- Assemblée générale de l'association Mosaïque 50&Plus
- Assemblée générale de la section des Samaritains du Grand-Saconnex
- Assemblée générale du Marché authentique de Saconnay
- Assemblée générale de l'association Judo self-défense Grand-Saconnex
- Assemblée générale de A3S (propriétaires de villas du secteur sous Sarasin)
- Repas des bénévoles de l'association Racovita
- Journée livres et quizz organisée par l'association Ptolémée
- Fête de la Saint-Patrick
- Concert à la chapelle des Crêts

Courriers :

M. M. STEINER lit le courrier de l'école primaire de la Tour Pommier (*annexe 1*). L'invitation sera transmise dès demain par mail pour que les Conseillers municipaux puissent s'inscrire.

M. BRADLEY lit le courrier de la fiduciaire P. GARDET SA (*annexe 2*). Le Bureau propose de renvoyer ce courrier au Conseil administratif.

M. E. STEINER remarque que ce courrier est une copie d'une lettre adressée au Conseil administratif et il s'étonne de devoir lui envoyer à nouveau ce courrier.

Le Président relève que chaque courrier reçu par le Conseil municipal fait l'objet d'un accusé de réception mentionnant la date de la séance à laquelle le courrier a été traité en séance plénière et que le Conseil municipal décide de la suite à donner à ce dernier.

La proposition du Bureau est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. JIMAJA rappelle que ce courrier est une copie d'un courrier envoyé au Conseil administratif qui aurait de toute façon répondu. Par ailleurs, il lui semble qu'habituellement les copies ne sont pas lues en Conseil municipal. Le Président ayant reçu directement ce courrier qui était accompagné d'une lettre demandant qu'il soit transmis au Conseil municipal, il a jugé nécessaire de le faire lire.

M. M. STEINER lit le courrier de M. FROELICHER (*annexe 3*).

Mme GIROD rappelle qu'il y a déjà eu un accident en 2007 à cet endroit qui impliquait un enfant à vélo. Elle relève que ce lieu est toujours dangereux.

Le Bureau propose de renvoyer ce courrier au Conseil administratif pour traitement sachant qu'il a déjà commencé à traiter cette question et des solutions ont déjà été évoquées.

La proposition du Bureau est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. BRADLEY lit le courrier de Mme LAREO pour le salon de la bougie (*annexe 4*).

Un accusé de réception sera envoyé par le Bureau.

M. M. STEINER lit le mail de Mme MICHAUD ANSERMET (*annexe 5*). Ce courrier sera traité au point 11.1 Propositions.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Règlement du Conseil administratif concernant l'attribution du Mérite saconnésien

M. JIMAJA informe que le règlement qui concerne le Mérite saconnésien a été légèrement adapté aux articles 1,2,3 et 4.

3.2 Communications

Communications de M. JIMAJA

Bassin de natation du Grand-Saconnex

La mise en eau a été faite et la réouverture du bassin de natation est fixée au 1^{er} avril 2019. Toutefois, M. JIMAJA annonce un dépassement à prévoir car en plus du remplacement du fond mobile, il a fallu réparer le compresseur, remplacer le charbon actif, remplacer les pompes pour filtre à charbon et effectuer bien d'autres travaux. Une estimation plus précise du dépassement sera présentée ultérieurement.

Arrivée de M. PERRET (20h30)

Piscine de Pré-Bois

Les communes de Russin et Pregny-Chambésy ont renoncé à participer à ce projet. Une séance a eu lieu entre les différents Conseillers administratifs pour déterminer les scénarios à proposer. Le scénario le plus probable est que les montants destinés à ces deux communes soient répartis sur les dix communes restantes. Cela signifie un montant supplémentaire pour la commune du Grand-Saconnex d'un peu plus de CHF 13'000.- si ce scénario est retenu.

En raison de la renonciation de ces deux communes, de nouveaux statuts de la Fondation seront présentés au Conseil municipal pour qu'il se prononce à nouveau formellement.

Communications de M. COMTE

Projet du Centre fédéral pour requérants d'asile situé au Bois-Brûlé

M. COMTE rappelle que ce projet comporte deux bâtiments, le premier étant destiné au centre fédéral pour requérants d'asile (Confédération) et le second qui abritera le centre de coopération policière et douanière ainsi que le service d'asile et rapatriement de l'aéroport (Canton).

M. COMTE et Mme REBER ont rencontré les représentants du secrétariat d'Etat aux migrations qui ont adressé quelques images qui sont présentées ce soir (*annexe 6*).

Ce projet est situé sur le territoire du Grand-Saconnex, au nord de la route du Bois-Brûlé. Les terrains sont la propriété du canton et abritent déjà le centre des Tilleuls.

Le projet avait fait l'objet d'un concours auquel participaient quelques architectes internationaux. C'est un bureau zurichois qui est l'auteur du projet lauréat.

Ce dossier est une procédure fédérale qui sera soumis, probablement dans le mois à venir, pour un premier préavis au Conseil administratif. Puis, le terrain fera l'objet d'un piquetage permettant de dessiner le gabarit du projet. Le dépôt de la demande d'autorisation officielle avec publication dans les feuilles d'avis fédérales et cantonales devrait avoir lieu à fin avril 2019. Différentes demandes d'avis suivront et la Confédération imagine obtenir une autorisation de construire en mars 2020 et si possible ouvrir le chantier en août 2020 pour une exploitation qui démarrerait en milieu d'année 2022.

En regard de ce projet, le Grand Conseil a traité une motion le 22 mars dernier qui a été déposée par le groupe des Verts et qui demandait au Conseil d'Etat de renoncer à la construction de ce centre fédéral. Cette motion a été soutenue par la majorité du Grand Conseil par 53 voix contre 45.

Cette situation risque de mettre dans l'embarras le Conseil d'Etat qui a dû négocier pendant de nombreuses années avec les autres cantons romands et la Confédération pour le partage du dispositif d'accueil des réfugiés en Suisse et qui émane de lois fédérales.

Communications de M. FAVRE

Sécurité

M. FAVRE a assisté à la conférence de presse de la police cantonale qui présentait les chiffres sur la sécurité pour 2018. Les chiffres sont toujours présentés en regard de la situation sur l'ensemble du territoire suisse. Genève est dans une situation particulièrement bonne et sereine, seule une légère augmentation des infractions contre la vie et l'intégralité corporelle a été relevée. Autrement, tous les voyants sont au vert, en baisse ou en stagnation. Aujourd'hui, la sécurité à Genève est bonne mais il s'agit d'une image territoriale au niveau du pays.

Salon de l'auto

La circulation a été assez calme sur la commune du Grand-Saconnex. Un service plus efficace a été mis en place dès 2017, en collaboration avec le canton pour que les parkings se remplissent correctement en amont du lieu de la manifestation et que les navettes puissent fonctionner correctement afin que les visiteurs puissent se rendre à Palexpo en transports publics.

Les quelques bouchons du soir ont été dus à deux grèves des douaniers français à la douane de Ferney.

3.3 Réponses aux suspens du Conseil municipal

Le Président rappelle que les réponses aux questions et propositions du mois de janvier 2019 sont annexées au procès-verbal et à disposition sur CMNet (*annexe 7*). Elles sont également à disposition du public lors des séances du Conseil municipal.

Le document a été légèrement modifié, puisqu'il s'agit d'une fusion des deux anciens documents. Le document actuel contient également les suspens.

4. Rapports des Commissions

4.1 Rapport de la commission culture, sports, loisirs concernant le projet de nouveaux modules du skate parc

Ce point a été retiré de l'ordre du jour et sera représenté ultérieurement.

4.2 Rapport de la commission culture, sports, loisirs concernant la radio locale au Grand-Saconnex

M. E. STEINER procède à la lecture du rapport.

La parole n'étant pas demandée, le Président met au vote ce rapport.

Celui-ci est accepté par 22 « oui » et 1 « non ».

4.3 Rapport de la commission culture, sports, loisirs concernant l'organisation de la fête de la musique du 23 juin 2019

M. E. STEINER procède à la lecture du rapport.

Une modification de texte sera apportée au document.

Pour répondre à la question de M. CAVALIERI sur les concerts imaginés dans les églises, M. METTRAL explique que l'idée est que le vrai jour de la fête de la musique sera le dimanche 23 juin sous la grande tente à la place des fêtes qui aura été installée pour la fête des écoles prévue le 22 juin 2019. D'autre part, la commission a pensé qu'il serait peut-être possible d'organiser deux concerts de musique classique qui seraient beaucoup plus intimistes. Ces deux concerts pourraient avoir lieu soit le dimanche matin à l'issue de la messe soit le vendredi, pendant des moments hors services religieux.

Le renvoi du projet à l'administration concerne ce qui se passera sous la tente, c'est-à-dire la sono et toute l'infrastructure. L'organisation au niveau des églises n'est qu'une périphrase de cette fête de la musique et cela ne demandera que peu de mise en place et M. METTRAL est prêt à s'en charger directement.

M. CAVALIERI relève qu'il est totalement exclu d'organiser quelque chose les dimanches matins dans les églises et qu'il faudra plutôt prévoir le dimanche après-midi.

Le Président rappelle qu'il est indiqué dans le rapport que la commission présentera des projets ultérieurement. Il a par ailleurs trouvé le rapport relativement succinct et il ne contient que très peu d'informations sur ce qui va se faire et sur l'organisation de la fête.

M. JIMAJA rappelle que cette organisation n'a pas été l'objet d'une étude du Conseil administratif. La commission se l'est appropriée conformément au mandat du Conseil municipal.

Il rappelle par ailleurs que les concerts à l'Eglise Saint-Hyppolite et à la Chapelle des Crêts sont prévus le vendredi.

Il porte à la connaissance du Conseil municipal qu'il a reçu ce jour, un courrier de M. METTRAL qui présente l'organisation de cet événement. Il sera traité en Conseil administratif qui tiendra au courant le Conseil municipal.

M. PERRET aimerait savoir si le budget devra être voté par le Conseil municipal. Il relève une remarque de son groupe qui s'étonne que la personne auditionnée soit en même temps le président de la commission. N'aurait-il pas dû être remplacé par quelqu'un de son groupe ?

M. JIMAJA rappelle que c'est le Conseil municipal qui a demandé à la commission de se saisir de cet objet qui l'a traité comme elle l'entendait. Le Conseil administratif n'était pas impliqué dans cet objet.

Le groupe qui a été mandaté pour cet objet va soumettre un budget au Conseil administratif qui étudiera sa faisabilité. Les délais sont assez courts pour traiter ce projet. Le Président pense que la somme sera restreinte et devrait logiquement rentrer dans la ligne budgétaire des animations culturelles. Ce type de ligne peut très bien avoir un dépassement de CHF 5'000.- au moment des comptes. Il ne lui semble pas qu'il y ait besoin de voter un budget particulier à voter.

M. JIMAJA relève qu'il s'agit d'une nouvelle manifestation qui s'ajoute aux existantes et la ligne concernée sera ainsi impactée par ce nouvel objet.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote ce rapport.

Celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents, soit 23 « oui ».

5. Délibérations : Néant

6. Propositions du Conseil administratif

6.1 Nominations au 01.07.2019 du sergent Juan-Carlos ALDAO au grade de lieutenant et Stéphane KURATLI au grade de premier-lieutenant

M. FAVRE rappelle que les mouvements doivent être annoncés selon l'article 30A de la loi sur l'administration des communes.

Le Conseil municipal est informé des nominations du sergent Juan-Carlos ALDAO au grade de lieutenant et de Stéphane KURATLI au grade de premier-lieutenant.

6.2 Retraite au 31.12.2019 du capitaine Cédric BOURDIN

M. FAVRE informe le Conseil municipal de la prise de retraite de M. BOURDIN au 31.12.2019, commandant actuel de la compagnie 45.

6.3 Nomination au 01.01.2020 du premier-lieutenant Stéphane KURATLI au grade de capitaine

M. FAVRE informe le Conseil municipal de la nomination de M. KURATLI.

M. Stéphane KURATLI a réussi son école de capitaine et il pourra reprendre ce poste dès le 1^{er} janvier 2020. Il sera ainsi le futur commandant de la compagnie 45.

M. CUDRE suggère que le Conseil municipal adresse un courrier de félicitations aux nouveaux nommés et de remerciements au démissionnaire.

Le Président estime que c'est une bonne idée.

M. CAVALIERI suggère de les inviter à la séance du Conseil municipal du mois de décembre.

M. FAVRE rappelle que la partie officielle pour la compagnie 45 s'effectuera lors de la Sainte-Barbe. Les commissaires de la commission sécurité seront conviés. Si le Conseil municipal souhaite également les inviter, cela peut être organisé mais cela ne s'est jamais fait auparavant.

M. BRADLEY souhaite savoir si la Sainte-Barbe se terminera aussi tard que l'an dernier, si tel est le cas, il devra prendre des dispositions car le lendemain est compliqué !
M. FAVRE lui répond que la partie officielle est à 19h.

Le Président confirme qu'un courrier sera adressé aux personnes suscitées.

6.4 Autres propositions

M. COMTE souhaite convoquer une séance de TCR sur le sujet du grand projet Grand-Saconnex.

Il rappelle qu'en janvier 2018, la commune avait claqué la porte du grand projet Grand-Saconnex, fâchée que les infrastructures ne suivissent pas l'avancement rapide des développements urbains. Un courrier avait alors été adressé à M. BARTHASSAT, alors président et Conseiller d'Etat au DETA ainsi qu'à M. HODGERS, président et à l'époque Conseiller d'Etat du DALE. Ce courrier confirmait que dans la mesure où il y avait un effort conséquent qui serait fait sur les infrastructures de transport, il n'était plus question que Le Grand-Saconnex continue ces développements rapides du grand projet Grand-Saconnex.

Après quelques mois d'échange, et d'entente avec ces deux départements, la commune a proposé et participé à un groupe de travail, présidé par le département de M. HODGERS et l'Office de l'urbanisme ainsi que les services principaux de l'office cantonal des transports, la direction générale du génie civil et les communes du Grand-Saconnex et de Ferney. Ce groupe a pu avancer sur une feuille de route qui précise à la fois les mesures de mobilité qu'il faudrait prendre à court, moyen et long termes en regard d'un développement urbain acceptable. Ces travaux ont été conduits de manière positive et cela a pu être vu au travers du plan d'action des transports collectifs qui a été évoqué avec le Conseil municipal ou au travers de la mise en service des nouvelles cadences sur les lignes des bus au Grand-Saconnex, déjà au changement d'horaire de l'an dernier ou encore au travers des projets qui sont en cours.

Par la voix de M. COMTE, Le Grand-Saconnex a confirmé qu'il réintégrait cette étude.

M. COMTE estime important de présenter le travail qui a été fait par ce groupe et ce sera le sujet de cette séance de TCR. La séance sera organisée avec le secrétariat du Conseil municipal.

M. FAVRE rappelle la commission prévention, sécurité prévue le 7 mai prochain.

M. FAVRE informe qu'une séance pour la commission environnement va être organisée mais il reste dans l'attente d'une confirmation du canton pour évoquer le sujet de la biodiversité. Il reviendra vers le président de la commission pour fixer la date.

7. Route des Nations et grands travaux

M. COMTE relève l'article paru dans la Tribune de Genève le 18 mars dernier concernant le trafic sur la rive droite. Cet article précisait l'ouverture des travaux de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex au mois de mars mais surtout les premières mesures de circulation contraignantes avec la mise en place de la circulation en alternance sur la route du Bois-Brûlé. Cela va nettement péjorer la circulation provenant du canton de Vaud, des communes de la rive droite du lac et de la France. Cette circulation sera gérée par une signalisation dynamique, s'adaptant aux heures de pointe et aux charges de trafic mais ce dernier sera quand même perturbé.

M. COMTE pense qu'il n'a pas été possible de faire autrement pour les travaux préparatoires qui doivent durer quelques semaines.

Cet écueil annoncé concerne plus particulièrement les autres communes, le canton de Vaud et la France que la commune du Grand-Saconnex. Cela s'ajoute par ailleurs aux travaux que notre commune conduit sur la route de Colovrex, le Canton sur la route de Ferney, etc.

M. COMTE présente quelques éléments d'une présentation qui a été faite dans le cadre de la commission consultative des partenaires (COPAR) le 6 mars dernier. Cette séance avait été organisée par l'Office fédéral des routes (OFROU) concernant cette jonction autoroutière et a réuni les communes genevoises, vaudoises et françaises concernées, les directions des départements de l'Office des transports et de la direction du génie civil pour le département des infrastructures de M. DAL BUSCO (*annexe 8*).

Pour la construction de l'ouvrage d'art nommé « PS Colovrex définitif », un pont provisoire sera construit à côté de l'actuel qui permet de démolir ce dernier, puis de reconstruire le nouveau pont et enfin, de démolir le pont provisoire.

Une nouvelle séance du COPAR aura lieu d'ici un mois et si une présentation plus complète était transmise, M. COMTE ne manquera pas d'en informer le Conseil municipal.

M. CUDRE demande si ces travaux ont tenu compte des futurs travaux du tram.

M. COMTE rappelle que la fin des travaux pour la jonction autoroutière est prévue à l'automne 2023. Il y aura donc une période où la route des Nations sera terminée mais où la jonction ne sera pas entièrement finie. Nonobstant, les travaux pour le tram doivent commencer début 2023. Ainsi, il y aura des travaux conjoints entre ceux de la jonction autoroutière et ceux du tram. La route des Nations sera déjà ouverte à ce moment-là, ce qui aura déjà libéré un peu de voirie sur la route de Ferney.

M. COMTE confirme à Mme MAMIN-TISSOT que les feux alternés actuels sur la route du Bois-Brûlé sont ceux qui ont été cités ci-dessus.

8. Motions : Néant

9. Résolutions : Néant

10. Questions des Conseillers municipaux

M. M. STEINER relaie une question du public. Cette personne souhaite savoir si le Conseil municipal va débattre sur le référendum en lien avec l'affectation du Pré-du-Stand et s'il va se positionner sur cet objet. Elle aimerait savoir comment cela se passera lors de la votation.

Le Président transmet un début de réponse, à savoir que le Conseil municipal s'était prononcé positivement sur le projet du Pré-du-Stand, même si ce vote n'avait pas obtenu l'unanimité des membres présents. Certains groupes politiques ont participé au lancement du référendum cantonal. Le Président imagine que lors de la campagne à venir sur ce dernier, il y aura certainement des actions sur la commune.

La question sera relayée en fin de séance et si le Conseil administratif envisage d'organiser un débat au Grand-Saconnex, l'administration répondra directement.

M. EYA NCHAMA aimerait connaître les raisons qui ont poussé les deux communes à quitter le projet de la piscine de Pré-Bois.

M. JIMAJA rappelle que ce sont les Conseils municipaux qui ont refusé les délibérations présentées par les Conseils administratifs respectifs.

M. EYA NCHAMA demande si les deux projets pour les bâtiments des requérants d'asile et de la police internationale appartiennent à la Confédération.

M. LEGERET demande si, oui ou non, le Conseil administratif et l'administration sont au service des administrés et cite l'exemple du changement de règlement pour les containers et poubelles dans la zone villa. Il raconte les péripéties qu'il a rencontrées pour acquérir cet objet, depuis la réception de la feuille officielle qui était noyée dans la publicité du courrier postal reçu début février pour une mise en application au 1^{er} janvier 2019 ; l'information peu précise dans le journal communal de février ; la difficulté à trouver le container dont la norme exigée n'existe plus aujourd'hui. Certains habitants l'ont contacté pour savoir comment les personnes handicapées ou sans voiture doivent procéder. Ces personnes ont appelé la mairie qui les a renvoyés à la voirie qui à son tour les a dirigés vers Transvoirie.

Il relève qu'il est facile de changer les règlements dans les bureaux mais ce serait mieux d'aider les administrés plutôt que de les ennuyer et ne pas organiser une solution.

Avant de revenir en détail lors d'une prochaine séance sur les remarques qu'il a faites, M. JIMAJA confirme que le Conseil administratif et l'administration sont au service de la population.

M. BRADLEY relève qu'il y a plusieurs épaves de vélos sur la commune. Il demande si un plan d'enlèvement de ces carcasses est prévu.

M. BRADLEY demande s'il est également prévu de fêter les autres fins de travaux comme cela a été fait pour la route de Colovrex.

M. BRADLEY aimerait savoir s'il y a des projets de 5G au Grand-Saconnex.

M. CAVALIERI a reçu une copie d'un courrier envoyé par un habitant du Grand-Saconnex au Conseil municipal en date du 5 mars 2019 et s'étonne de ne pas en avoir entendu parler ce soir. Ce courrier a été adressé au Conseil municipal, au Bureau du Conseil municipal ainsi qu'au président de la commission culture, sports, loisirs. Il demande si ces personnes ont bien reçu ce courrier.

M. JIMAJA confirme avoir reçu ce courrier.

M. LEGERET a lu le courrier de l'ACG et a constaté que quatre communes ont refusé la délibération proposée sur le grand théâtre et il relève qu'une décision de l'ACG peut être invalidée si elle est rejetée par les Conseils municipaux de 2/3 au moins des communes. Il relève donc que l'ACG peut quasi faire ce qu'elle souhaite.

Le Président rappelle que c'est pour cela que les Conseils municipaux reçoivent à l'avance l'information avec le délai d'opposition. Si un jour il y a un net refus, il faudrait certainement prendre « son bâton de pèlerin » et faire le tour de toutes les communes du canton pour les encourager.

M. FAVRE rappelle que cet exercice n'est pas irréalisable et cite l'exemple de la passerelle piétonne et vélos qui rejoint Onex à Vernier sur le Rhône qui a été refusée par les Conseils municipaux du canton qui se sont manifestés.

11. Propositions des Conseillers municipaux

M. M. STEINER regrette que les personnes nommées précédemment pour la compagnie 45 ne soient pas présentes ce soir. Il estime qu'en tant qu'entité politique, il est important que les membres du Conseil municipal connaissent les personnes nommées à des postes clés, que ce soit des employés de la commune à des postes à responsabilité ou dans des corps communaux tels que les pompiers. Il propose de convoquer systématiquement ces personnes au Conseil municipal au moment de leur nomination et qu'ils soient présentés.

Mme PORTIER propose que l'entreprise Marti Tunnel, qui a installé des palissades jaunes tout le long de la route de Colovrex, enlève les plastiques collés sur ces panneaux car ils se sont abîmés, se décollent et s'envolent dans la nature.

Mme PRUNCU CUTILE explique que les distraits des téléphones, appelés aussi « smartphone zombies » sont de plus en plus nombreux et deviennent une population à risque concernant les accidents de la circulation. Elle propose d'étudier la possibilité d'installer des bandes lumineuses à LED sur les trottoirs, synchronisées avec les feux de signalisation. L'idée est d'attirer l'attention des piétons occupés avec leur téléphone, ce qui permettrait d'éviter certains accidents.

M. EYA NCHAMA avait demandé lors de la dernière séance que Mme MASSOT soit remerciée. Il lui a été répondu que c'était au Conseil municipal de le faire. Ainsi, il propose que le Président du Conseil municipal le fasse.

M. EYA NCHAMA aimerait des précisions sur le changement annoncé par le Conseil administratif. Depuis le départ de Mme MASSOT, il a été annoncé l'arrivée de Mme REBER mais il aimerait avoir des précisions sur le poste qu'elle occupe car il a compris qu'elle appartenait uniquement aux travaux publics.

M. LEGERET précise que M. EYA NCHAMA s'était excusé pour la dernière séance de la commission aménagement du territoire, mobilité. Mme REBER a été présentée à la commission ce soir-là. La commission a décidé qu'elle allait écrire un mot lors de sa prochaine séance à Mme MASSOT qui a quitté la commune abruptement.

Le Président rappelle que Mme REBER a également été présentée lors de sa première venue en séance du Conseil municipal.

M. EYA NCHAMA propose que la venue d'un ancien Conseiller municipal dans le public soit annoncée.

Le Président salue la venue de M. ECKERT ce soir qu'il n'a pas vu arriver.

M. BLEEKER suggère au Conseil municipal ou à la commission aménagement du territoire, mobilité d'inviter M. SIMAO pour une présentation des télécabines urbaines. Cette proposition fait suite à l'article paru dans la Tribune de Genève le 21 mars dernier.

M. CAVALIERI lit un courrier adressé au Conseil administratif de Boxygène Academy (*annexe 9*).

Le Président confirme ne pas avoir reçu ce courrier, tout comme M. METTRAL.

M. CAVALIERI propose que le Conseil administratif tienne compte de ce jeune talent pour le mérite saconnésien.

Le Président rappelle que les propositions pour le mérite saconnésien doivent être faites par les saconnésiens, dès que l'annonce dans le journal communal paraît.

Le Président demande à M. CAVALIERI de transmettre le courrier au secrétariat du Conseil municipal afin qu'un accusé de réception soit envoyé.

M. BRADLEY propose que les vitrines d'affichage officiel de la commune soient plus garnies et peut-être complétées par des informations des communes avoisinantes. Pour cela, il propose de passer par le GLRD.

Mme GIROD demande s'il est possible de faire une proposition pour le règlement du mérite saconnésien. Le Président lui rappelle qu'il s'agit d'un règlement du Conseil administratif qui décidera si sa proposition peut être entendue. L'autre possibilité est de proposer que ce règlement devienne un règlement du Conseil municipal selon la Loi sur l'administration des communes, mais il n'a pas la certitude que cela soit faisable.

Mme GIROD relève une confusion dans le nouveau règlement du mérite saconnésien puisqu'il est écrit que le journal communal d'octobre et novembre signalent l'événement et indiquent la date à laquelle les personnes peuvent être récompensées alors qu'en même temps, il est écrit dans l'article 1 que l'année du mérite commence le 1.11 jusqu'au 31.10.

Elle propose que le prix spécial soit défini sur le règlement.

Elle propose que le Conseil municipal reçoive la liste des candidats avant que le jury ne se penche sur le choix des candidats.

M. M. STEINER souligne combien le salon de l'automobile s'est bien déroulé cette année. Le chemin a été long, se rappelant la motion du PLR déposée en juin 2016 qui proposait d'essayer de ne pas mettre en place le sens unique au chemin Sarasin pour le Salon de l'auto 2017. Cette motion fut renvoyée en commission sécurité qui la balaya au motif que le sens unique était toujours adéquat et essentiel selon les intervenants consultés. Il rappelle que la motion ne tirait pas de conclusion et avait une visée de test sans a priori visant à faire bénéficier les résidents et les entreprises locales de l'amélioration de la gestion du trafic par Palexpo. Aujourd'hui, pour des raisons de norme, le canton a obligé de retirer le sens unique et heureusement, tout s'est bien passé.

Il regrette donc le manque de courage des intervenants consultés en commission pour ne pas avoir mené les tests proposés car cela aurait peut-être permis de se rendre compte deux ans plus tôt que la mesure n'était plus nécessaire.

Il se réjouit donc de ce salon de l'auto indolore que la commune vient de vivre et conclut que les commissions soient dorénavant un peu plus enclines à oser tester des projets.

Le Président se permet de citer les statistiques de Palexpo qui annonce, sauf erreur, 11% de fréquentation en moins par rapport à 2017 qui avait déjà vécu 8% de diminution par rapport à 2016. Ainsi, avec presque 20% de circulation en moins, cela fonctionne effectivement mieux sur la commune du Grand-Saconnex.

11.1 Autres propositions

Publications des procès-verbaux des commissions sur CMNet

Suite à la demande de Conseillers municipaux à l'approche du Conseil municipal, il arrive que les procès-verbaux ne soient pas à disposition sur CMNet. Ces documents sont utiles pour comprendre les sujets traités lors des séances ainsi que les enjeux.

Le Bureau propose que le rapporteur valide le procès-verbal envoyé par mail par le secrétariat au maximum sous 7 jours. Le cas échéant, le procès-verbal sera automatiquement publié sur CMNet avec la mention « non approuvé par le rapporteur ».

La proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Changements de jour des séances du Conseil municipal

Le Président aborde la demande de Mme MICHAUD ANSERMET pour modifier le calendrier des séances plénières du Conseil municipal.

Le Président rappelle que c'est un droit des personnes d'être élues dans deux instances différentes. Certains groupes ne permettent pas le double mandat et les deux personnes concernées par cette demande de changement de jour sont suppléantes et il lui semble que tous les groupes acceptent que leurs membres aient à ce titre un double mandat. Dès lors apparaît le problème du calendrier du Conseil municipal en lien avec les séances du Caucus qui sont des séances obligatoires pour tous les groupes. En cas d'absence à ces séances, les personnes sont souvent amendées par leur groupe.

Le Bureau du Conseil municipal s'est penché sur ce problème lors de sa dernière séance avec le Conseil administratif et deux possibilités ont été évoquées.

Le calendrier des séances du premier semestre du Conseil municipal a été validé et ne sera pas modifié.

La première solution est de changer le jour du Conseil municipal, en passant du lundi au mardi. Pour information, certaines communes ont leur séance plénière les lundis, mardis voire même mercredis, il n'y a ainsi pas d'obligation de jour.

Le Bureau et le Conseil administratif n'a pas trouvé logique d'alterner les séances entre les mardis et les lundis car cela risque de porter à confusion pour la population et pour les Conseillers municipaux également.

L'autre solution est de maintenir les séances le lundi mais de prendre en compte le calendrier du Grand Conseil. Cela peut parfois être difficile de respecter ce dernier en fonction des mois et quand il y a des vacances. Mais cette solution est faisable même si parfois il pourrait y avoir des exceptions. Pour cette année, cela risque d'être difficile de modifier la date de la séance du mois d'octobre puisque toutes les séances des commissions pour le budget sont déjà planifiées.

M. EYA NCHAMA relève que son groupe souhaite maintenir les séances plénières au lundi. Cette habitude est ancrée depuis longtemps et chaque membre du Conseil municipal a organisé ses autres activités sur cette base.

Mme PORTIER, au nom du GAG, souhaite que les séances plénières soient maintenues le lundi.

Mme GARCIA MARTIN annonce que sur le principe, son parti est contre le cumul des mandats. Par principe de bienveillance, le groupe des verts a décidé d'étudier la possibilité de changer de jour pour le calendrier du 2^{ème} semestre 2019 sans changer celui courant jusqu'à fin juin. Le groupe est ouvert à trouver des solutions pour que leurs collègues puissent siéger.

Le Président est gêné par le fait que ce soit un parlement qui empêche quelqu'un de pratiquer son rôle d'élu sachant que c'est un droit démocratique et un droit d'élu.

M. HULLIGER explique la situation du groupe cantonal de l'UDC qui oblige ses membres à siéger dans les deux instances. A titre personnel, il avait déjà tenté de démissionner du Conseil municipal mais cela lui a été refusé.

Etant dans un état démocratique, ils se plieront aux décisions qui seront prises tout en laissant le choix principalement au canton, au détriment de la commune.

Il demande si cette discussion doit aboutir à un vote formel du Conseil municipal car si tel est le cas, le groupe UDC demandera un vote nominal.

M. CUDRE a déjà vécu trois fois cette situation qui a chaque fois abouti à la démission de la personne en question. Le groupe PLR a relevé qu'historiquement, le Conseil municipal a toujours siégé le lundi et les membres se sont calqués sur ce jour, tant pour leur organisation privée qu'associative. Le groupe souhaite maintenir le lundi mais n'est pas totalement fermé à un changement, il souhaite cependant qu'il n'y ait pas d'alternance au niveau des jours.

Il relève qu'en cas de changement du lundi au mardi, cela signifierait qu'il pourrait y avoir une séance de commission le lundi. Il a souvent remarqué qu'il n'y a que deux commissaires du groupe UDC qui vont dans les commissions ce qui impliquerait qu'ils seraient absents aux commissions.

Le Président relève que dans le cas où ce changement aurait lieu, le travail d'une commission du lundi, veille de la plénière, ne pourrait pas être présenté pour cette dernière.

Mme MAMIN-TISSOT, pour le groupe PDC, relève qu'effectivement la tradition veut que les séances du Conseil municipal aient lieu le lundi mais ce ne serait pas insurmontable de changer cela. En revanche, le groupe ne souhaite pas modifier le calendrier validé jusqu'à fin juin. Le groupe PDC est souple et veut bien donner la chance à ceux qui siègent au Grand Conseil.

Mme PORTIER précise que le GAG n'est pas opposé au mardi mais souhaiterait maintenir les séances le lundi si cela est possible.

Le Président rappelle que la proposition du Bureau du Conseil municipal est soit de déplacer les séances de la plénière au mardi, soit de maintenir le lundi en tenant compte du calendrier des séances du Caucus du Grand Conseil. A titre informatif, les séances plénières de la commune de Versoix ont lieu le lundi et par hasard, aucune ne coïncide avec une séance du Caucus.

M. EYA NCHAMA relève que son groupe est prêt à débattre de cette question, bien qu'historiquement les séances ont toujours été le lundi.

M. METTRAL s'étonne de l'importance que prend cette demande, personnellement il ne voit pas le problème de changer d'un lundi au mardi. Il est flexible pour un changement.

M. M. STEINER estime que dans ce genre de décision, il est important de pouvoir avoir une constance et une planification à long terme qui permettent à chacun de pouvoir organiser son emploi du temps en conséquence.

Le Président confirme que c'est la raison pour laquelle le calendrier validé jusqu'à fin juin ne sera pas modifié.

Le Président demande si l'assemblée souhaite procéder au vote directement.

M. E. STEINER propose au Bureau d'établir un calendrier qui tienne compte des dates du Caucus du Grand Conseil.

Le Président obtient la confirmation que les séances sont maintenues au lundi. Un calendrier tenant compte des séances du Caucus sera mis en place pour le 2^{ème} semestre.

12. Communications et divers

12.1 Agenda des manifestations

Le Président rappelle la fête de l'école la Tour dont les Conseillers municipaux vont recevoir l'invitation pour leur inscription.

Mme GIROD informe que le prochain marché authentique aura lieu le 5 avril prochain avec l'équipe de basketball qui viendra faire « les œufs olympiques » qui démarreront à 17h précises. Le Conseil administratif et le Conseil municipal sont invités à venir participer à la course aux œufs.

12.2 Autres communications / remarques

Aucune remarque.

La séance se termine à 22h10.

Le Secrétaire

Matthieu STEINER

Le Président

Michel POMATTO